

MODALITÉ DE LOCATION

DE LA SALLE POLYVALENTE

(PARTICULIERS EXTÉRIEURS À VOLONNE)

Vous pouvez réserver la salle polyvalente de notre commune pour un week-end :

- par téléphone au 04 92 64 07 57
- par mail à « accueil@mairie-volonne.eu »,

Cette salle peut contenir 125 personnes maximum. Elle est équipée de 18 tables (4 à 6 places) + 2 grandes tables buffet et de 72 chaises. Une petite cuisine est votre disposition avec réfrigérateur, évier, gazinière et lave-vaisselle.

Un branchement de sonorisation à quatre enceintes est possible.

La vaisselle, les torchons, le papier hygiénique et le matériel de ménage restent à la charge du locataire.

La mairie de Volonne ayant signé une charte concernant la protection de l'environnement : les déchets sont à trier et l'usage des couverts plastiques à usage unique est à abandonner.

L'accès au 1er étage n'est pas autorisé.

Après vérification des disponibilités, un 1^{er} état des lieux et la remise des clés se feront la veille de la location le vendredi à 15h35.

Ce même jour, vous signerez une convention de location de ladite salle et vous aurez à fournir au Secrétariat de la Mairie :

- une attestation de votre « police d'assurance » (valable pour les dates et le lieu de la location),
- 3 chèques libellés à l'ordre du « Trésor Public » pour règlements et cautions : (location : 200,00 € ; cautions : 500,00 € (si dégâts matériels) et 100,00 € (si ménage insatisfaisant).

Le second état des lieux est fixé le lendemain de la fin de la location à 8h45.

Si tout est conforme au 1er état des lieux, les deux chèques de caution vous sont alors restitués.

À bientôt.

